



Pension alimentaire si mon ex femme vit avec un autre homme

Par **ilalg**, le **03/03/2013** à **10:25**

Bonjour. Mon ex femme c'est remise en ménage avec un autre homme, elle profite donc des aides de la CAF, du salaire de cet homme et de mon versement de la pension alimentaire. Est ce que je dois continuer à verser la même somme pour la pension? Et en plus elle demande augmentation du PENSIONS ALIMENTAIRES !!!!
Merci.

Par **Legalacte**, le **03/03/2013** à **10:35**

Bonjour,

Votre pension alimentaire est pour vos enfants communs, le fait que votre ex femme vive avec un autre homme ne change rien, vous devez toujours payé la pension de vos enfants.

Par **chameau**, le **05/03/2013** à **20:52**

bonjour, je suis dans le même cas que vous, moi je penser comme vous, mais une chose sur , il faut beaucoup argent pour prouver nos arguments et le problème la justice est toujours de coté des femmes , bon courage.

Par **repondre**, le **06/03/2013** à **13:12**

étant que votre ex vit avec quelqu'un, ses charges sont diminuées donc vous pouvez demander une diminution de la pension alimentaire